

Groupe de travail 1 : Production de l'UE

Projet de compte-rendu

Mercredi 31 mars 2021

10h30-13h00 CET

Réunion Zoom en ligne

Mot de bienvenue du Président, Sean O'Donoghue

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (28/01/21): adoptés

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion (28/01/21)– information**
 - Pandémie du Covid-19:
 - Le sujet doit être repris à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin d'échanger sur la future réponse de la Commission
 - Point inclus à l'ordre du jour
 - Cadre de collecte des données:
 - Contacter la DG MARE afin de définir les possibilités de coopération, via une participation au PGECON, par exemple
 - Le Secrétariat a contacté la DG MARE L'Unité MARE A4 a suggéré de les contacter en avril 2021.
 - Rapport annuel économique sur la flotte de pêche de l'UE:
 - Le sujet doit être repris à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin d'examiner les prévisions plus en détails
 - Point inclus à l'ordre du jour
 - Stratégie en faveur de la biodiversité:
 - Callum Nolan (EJF) se chargera de rédiger un projet de texte en amont de la réunion, qui sera ensuite envoyé à tous les membres du groupe de travail
 - Projet de texte à examiner lors de la prochaine réunion
 - Projet d'avis envoyé le 16 mars 2021
 - Normes de commercialisation:
 - Rapport du groupe de travail d'experts du CSTEP sur l'intégration des aspects de durabilité à examiner lors de la prochaine réunion
 - Le groupe de travail attend d'être contacté par le consultant externe de la Commission en charge de la consultation ciblée



- Le Président du Groupe d'experts du CSTEP a été invité à présenter le rapport
- Le Secrétariat attend que le consultant externe de la Commission le contacte
- Pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire:
 - Le Secrétariat enverra l'enquête initiale aux membres
 - Envoyée le 1er février 2021
- Focus Group conjoint MAC/ CCEOS/ CC Mer du nord sur le tourteau:
 - Points réguliers lors des prochaines réunions
 - Point à l'ordre du jour sur l'état d'avancement

Pandémie du Covid-19

- **Avis du MAC sur l'impact et l'atténuation de la pandémie du Covid-19 sur la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer- Information sur la réponse de la Commission**

Le Président rappelle que le MAC avait adopté un avis détaillé. Les membres ont réalisé d'importants efforts pour finaliser l'avis. Le Président salue la réponse très complète de la Commission, qui tient compte des recommandations du MAC.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) précise que la campagne *Taste the oceans* vient d'être lancée et qu'elle est en cours. Plusieurs grands chefs européens y participent afin de promouvoir la consommation de poisson durable. La Commission a lancé une enquête Eurobaromètre et les résultats seront disponibles avant l'été. Concernant le FEAMPA, il ne dispose pas encore de base juridique. La base juridique est attendue pour le mois de mai. La Commission coopère étroitement avec les États membres afin de préparer les programmes opérationnels. La Commission reçoit actuellement les propositions de programmes et fait des commentaires de façon informelle. Tout est fait pour finaliser les programmes opérationnels le plus rapidement possible. Le représentant insiste sur le fait que le droit d'éligibilité s'applique de façon rétroactive à partir du 1er janvier 2021 en vertu des programmes opérationnels du FEAMPA. Le représentant propose de transmettre les questions sur le FEAMPA à l'unité responsable, MARE U3.

Le Président indique qu'il inclura un point à l'ordre du jour des prochaines réunions sur l'avancée des mesures visant à atténuer la pandémie du Covid-19. La pandémie a encore des effets significatifs sur la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) précise que, depuis la veille, EUMOFA publie des rapports de suivi dédiés aux espèces les plus touchées par la pandémie du Covid-19. Le représentant encourage les membres à aller voir le site internet d'EUMOFA. Toutes les deux semaines, les rapports de suivi donneront un aperçu de l'évolution des prix et des volumes. Le représentant encourage aussi les membres à contacter la DG MARE au cas où il manquerait des espèces ou pour soumettre des commentaires. La publication des rapports sera annoncée par le biais des newsletters d'EUMOFA.



Le Président se réjouit de cette information et demande au Secrétariat de la faire circuler. Le Président encourage les membres à contacter la DG MARE directement au cas où il manquerait des espèces.

- **Échange de vues**

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgroßhandels e.V.) aimerait savoir quand est-ce que le FEAMPA est sensé entrer en vigueur. En ce qui concerne la pandémie du Covid-19, M. Keller souligne que les grossistes sont encore dans l'incapacité de vendre leurs produits au secteur de l'HORECA. Les dates de durabilité minimale des denrées alimentaires approchent, ce qui signifie qu'au cours des prochains mois, il faudra détruire des aliments. Les grossistes devront prendre en charge les frais associés aux volumes d'invendus. Le poisson a été acheté au cours des mois de novembre/ décembre 2019 pour une vente à Pâques 2020. Il insiste sur la nécessité de prévoir une compensation pour ce maillon de la chaîne de valeur.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) explique que la base juridique du FEAMPA doit être publiée vers la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. Les frais encourus depuis janvier 2021 seront éligibles au titre du FEAMPA, qui fera l'objet d'actions définies dans les programmes opérationnels. La Commission donne des orientations générales aux États membres et leur indique de possibles actions à inclure dans les programmes opérationnels, mais chaque État membre élabore sa propre stratégie. En ce qui concerne la durabilité des produits, le représentant souligne que, dans le cadre du FEAMP, les Organisations de producteurs pouvaient utiliser l'aide au stockage comme mesure extraordinaire, ce qui constituait une compensation pour les coûts techniques. Le nouveau FEAMPA comprend un mécanisme qu'il est possible de déclencher en cas de perturbation sévère du marché. La Commission suit l'évolution du marché de très près. En cas de perturbation sévère du marché, il serait possible d'avoir recours à ce mécanisme. A l'heure actuelle, les fournisseurs de l'HORECA sont en difficulté et la Commission suit cette situation de très près afin de déterminer si une intervention est nécessaire. Ladite intervention exigerait une collaboration avec les États membres.

Le Président souligne qu'il sera important de suivre de près cette question via les programmes opérationnels des États membres. Il est prévu que les programmes couvrent aussi les grossistes.

Patrick Murphy (IS&WFPO) explique qu'un certain nombre de problème se posent par rapport à la disponibilité des fonds. Les fonds du FEAMP avaient déjà été affectés à certains domaines et il a donc été difficile de soutenir d'autres mesures. M. Murphy demande si la Commission comptait évaluer la situation dans les différents États membres. Il est important de disposer de mesures flexibles. Au cours des dernières semaines, il y a eu d'importantes fluctuations de prix et l'on s'attend à ce que cela continue. Il faudrait disposer d'un fond d'urgence. L'Irlande avait mis en place des programmes d'immobilisation volontaires pour la flotte de pêche. Mais il n'y avait pas suffisamment de fonds pour l'aide au stockage et d'autres mesures d'urgence. Par conséquent, les Organisations de producteurs n'ont pas réussi à réglementer la flotte et à suivre les Plans de production et de commercialisation. Il remercie la Commission pour son soutien, mais espère qu'à l'avenir, l'aide sera plus importante.



Frangiscos Nikolian (DG MARE) répond que la Commission est au courant du problème. C'est une situation difficile. C'est une bonne chose de dépenser la totalité des fonds du FEAMP, mais, face à cette situation exceptionnelle, il ne reste plus de fonds pour des actions urgentes. Le représentant encourage le secteur à se concentrer sur le nouveau FEAMPA. Le secteur devrait encourager les autorités nationales à adopter leurs programmes opérationnels le plus rapidement possible. La Commission coopère étroitement avec les États membres sur cette question. Le représentant rappelle que des fonds supplémentaires sont disponibles via la Réserve d'ajustement au Brexit.

Pim Visser (VisNed) appelle à un deuxième éventail de mesures pour venir en aide aux pêcheurs dans le contexte de la pandémie du Covid-19. Au cours de l'année précédente, les autorités néerlandaises ont rapidement mis en place un programme d'immobilisation, mais il est à présent épuisé pour raisons budgétaires. Les prix du poisson ont dégringolé et le marché est en berne. M. Visser demande s'il serait possible d'envisager une exception pour les cas d'urgence.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) explique que le nouveau FEAMPA dispose d'un mécanisme d'urgence. S'il y a suffisamment de données permettant de démontrer une perturbation significative du marché et que le secteur subit un effondrement, alors les États membres peuvent demander à la Commission de déclencher l'aide d'urgence. Cette démarche exige une analyse complète du marché au niveau européen. Les États membres doivent fournir des données solides pour pouvoir déclencher le mécanisme.

Le Président suggère que le groupe de travail examine la situation et la possibilité de recueillir les informations mentionnées.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) suggère au Secrétariat de contacter l'unité MARE D3 afin d'organiser une réunion et d'examiner la procédure d'activation du mécanisme d'urgence.

Normes de commercialisation

- **Présentation du rapport du groupe d'experts du CSTEP sur l'intégration des aspects liés à la durabilité, par Didier Gascuel, Président du groupe d'experts du CSTEP**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Didier Gascuel (STECF) explique que le groupe d'experts du CSTEP a été créé à la demande de la DG MARE dans le but de contribuer à l'identification des aspects de durabilité qui pourraient être abordés dans le cadre des normes de commercialisation, en plus de proposer des méthodes transparentes de mesure et de communication sur les aspects de durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, basés sur des critères et des indicateurs simples et vérifiables. Le groupe d'experts s'est réuni au mois de novembre en format virtuel. Il y avait 42 participants. La réunion était répartie en une session plénière et trois sous-groupes (aspects environnementaux pour les produits



de la pêche, aspects environnementaux pour les produits de l'aquaculture et aspects sociaux). Les travaux étaient dédiés à l'ébauche d'une nouvelle approche, loin des programmes de certification et des travaux habituels du CSTEP.

Le groupe a identifié les principes généraux applicables à tous les produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment certains aspects de la durabilité que l'on pourrait insérer dans un système de notation. Aucun seuil de durabilité absolu ne s'appliquerait et cette démarche ne vise qu'un classement relatif des produits. L'objectif est de comparer la performance des produits de la mer suivant un ensemble de critères. Le système se doit d'être simple, sans procéder à une analyse au cas par cas. On peut le comparer au classement des appareils électroménagers en fonction de leur consommation énergétique.

La notation porte sur le secteur de la production. Il s'agirait d'un score au débarquement/ à la porte de l'exploitation, qui s'appliquerait aux produits frais et réfrigérés. Un critère de transport pourrait facilement être ajouté à ces produits. Il conviendrait d'associer la notation des produits transformés aux approches qui sont communément utilisées pour les denrées alimentaires. Le processus serait interactif et basé sur deux systèmes combinés. Le Système 1 serait uniquement basé sur les données existantes. Le Système 2 se baserait sur des données essentielles supplémentaires qui permettraient de procéder à une évaluation plus fiable. L'approche de notation vise à favoriser une dynamique de progrès continu afin d'obtenir des informations plus fiables, de réduire l'impact écologique et d'encourager des normes sociales plus élevées dans la production et le commerce des produits de la mer.

Pour les produits pêchés, le Groupe d'experts a proposé huit critères de durabilité: pression de pêche, gestion des pêcheries, impact sur les espèces en danger, menacées et sensibles, débarquements non désirés et espèces sensibles, débarquement non désirés et rejets, impacts sur les fonds marins, impact sur les réseaux alimentaires marins, empreinte carbone et déchets et pollution. Le Système 1 utilisera l'information obligatoire en vertu du règlement OCM, comme les espèces, le type d'engin de pêche ou la zone de pêche. Le Système 1 ne produira que des scores bruts et ne devrait pas être mis en œuvre tant qu'une phase d'évaluation n'aura pas été réalisée et que la possibilité de passer du Système 1 au Système 2, plus robuste, sera offerte à tous les producteurs et importateurs. La coexistence des deux systèmes de notation sera un puissant incitant pour tous les acteurs, qui les encouragera à fournir des informations supplémentaires afin de mieux évaluer la durabilité de leurs produits.

Concernant les produits de l'aquaculture, la condition préalable sera que le type de système de production d'où proviennent les organismes élevés soit considéré comme une information obligatoire pour tous les produits aquacoles nationaux ou importés. 12 critères ont été suggérés: les effluents, la protection de la faune sauvage: les échappés, la protection des êtres humains: traitements thérapeutiques, les aliments: origine des matières premières marines, origine des ingrédients agricoles, gestion des déchets, interaction avec les habitats et les espèces critiques, intrants



chimiques non thérapeutiques, évaluation environnementale, gestion par zone, consommation énergétique et empreinte carbone. Certains de ces critères portent sur des particularités propres à l'aquaculture et ne peuvent pas s'appliquer à d'autres secteurs.

Concernant les aspects sociaux, trois critères principaux ont été identifiés: conditions de travail lors de la production, conditions de travail lors de la transformation et répercussions équitables sur les communautés locales. Ces critères sont basés sur les règles de l'OIT dans le Système 1 et sur des informations normalisées fournies par les fournisseurs et les importateurs dans le Système 2. La notation devra être complétée par des programmes et des labels de certification. Il convient d'envisager les labels comme un « Système 3 », qui permettrait une évaluation plus robuste à l'échelle d'une pêcherie ou d'une exploitation donnée, et non plus pour de grandes catégories. Il faudrait également qu'il y ait une complémentarité avec l'ACV appliquées aux denrées alimentaires.

Le système de notation serait dédié à tous les produits frais et réfrigérés, pêchés et élevés, nationaux ou importés, au débarquement/ à la sortie de l'exploitation. D'importants travaux de préparation sont encore nécessaires avant la mise en œuvre et la phase de test intensif. Il est possible de procéder à une mise en œuvre progressive, en commençant par un ensemble limité de critères basés sur l'information obligatoire et la mise en place du Système 2 pour un nombre de produits limité. Le système de notation doit être un incitant pour tous les acteurs du secteur, qui les encouragerait à fournir les informations nécessaires pour évaluer la durabilité de leurs produits.

En ce qui concerne les commentaires et les conclusions de la plénière du CSTEP, la révision du règlement OCM devrait contenir davantage d'informations utiles à l'évaluation plus approfondie de la durabilité, notamment l'engin et la zone de pêche. Dans le cadre général d'un système de notation qui concernerait toutes les denrées alimentaires, il conviendrait de tenir compte des particularités des produits de la pêche et de l'aquaculture. Pour que le système de notation soit efficace, il doit être transparent, traçable et élaboré avec toutes les parties prenantes de la chaîne. Le système proposé sera complémentaire aux programmes et labels de certification existants, il ne les concurrence pas. Le rapport démontre que le système dispose de suffisamment de potentiel et qu'il est suffisamment opérationnel pour pouvoir progresser. Certaines étapes spécifiques pourraient déjà se concrétiser en 2021 et faire ensuite l'objet d'un suivi dédié par le groupe d'experts en 2022.

- **Échange de vues et prochaines étapes**

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne), en ce qui concerne le concept de durabilité, souligne que les parties prenantes le comprennent et l'appliquent différemment. Pour les acteurs de l'industrie, il est important d'être prudent, afin que les trois piliers de la durabilité soient bien pris en compte. Il faudra plus de temps pour que la dimension sociale soit réellement prise en compte. Pour ce qui est des normes de commercialisation, il est important de s'assurer que les critères sont compréhensibles. Malgré le nombre d'années qui se sont écoulées depuis la mise en œuvre des normes de commercialisation, certaines normes sont encore appliquées différemment. A l'avenir, il



conviendrait d'être réaliste par rapport à la durée de mise en œuvre et de couvrir les trois piliers de la durabilité.

Arnault Chaperon (FEAP) insiste sur l'importance des trois piliers de la durabilité. Le programme prévoit 12 critères pour la production aquacole, alors qu'il n'y en a que trois pour la durabilité sociale. Pour l'aquaculture, il semblerait que le pilier économique ait été laissé de côté. M. Chaperon donne l'exemple de l'impact des subventions directes sur la production aquacole en Turquie. Il donne ensuite l'exemple de certains types de décongélation qui sont autorisés dans d'autres pays, mais pas dans l'UE.

Annelie Rosell (OP Swedish Pelagic Federation) souligne que les critères de durabilité sont inclus dans le cadre des normes de commercialisation et il est important de les appliquer aux produits importés afin de garantir une concurrence équitable. Par conséquent, Mme. Rosell aimerait savoir si cette information serait vérifiée dans le cas des produits importés.

Patrick Murphy (IS&WFPO) estime qu'il manque un maillon de la chaîne. Si la durabilité des producteurs primaires n'est pas prise en compte dans l'évaluation, c'est l'ensemble de la chaîne qui tombe. Par conséquent, M. Murphy aimerait savoir comment est-ce que cet élément pourrait être pris en compte lors de l'analyse de durabilité. Les consommateurs ont le droit de savoir qui a produits les produits et de connaître le niveau de durabilité appliqué lors de cette étape. L'information doit provenir de tous les secteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Erin Priddle (MSC) salue le commentaire sur la complémentarité avec les programmes de certification volontaires. Il est important de garantir la cohérence politique avec d'autres initiatives européennes, comme la proposition de justification des allégations écologiques. Une simplification est nécessaire, aussi bien pour la chaîne d'approvisionnement que pour les consommateurs. MSC dispose d'une importante base de données qui pourrait être utile à l'initiative.

Christine Absil (Good Fish Foundation) salue l'initiative, en ajoutant que cela favoriserait une concurrence plus équitable vis-à-vis des produits importés, comme le souhaitent les producteurs de l'UE. Mme. Absil aimerait savoir à quoi ressemblera la notation sur les emballages et si elle sera facile à comprendre pour les consommateurs, tout en tenant compte d'autres initiatives européennes.

Guus Pastoor (Visfederatie) estime qu'il y a apparemment une confusion entre les normes de commercialisation et l'information des consommateurs. Les normes de commercialisation s'adressent principalement au premier acheteur de la chaîne d'approvisionnement. Il convient de faire une distinction entre les deux. M. Pastoor se demande comment est-ce que ces deux systèmes seront intégrés aux règles de l'OMC. En ce qui concerne l'approche par région, il donne l'exemple de certains opérateurs à la pointe de la technique qui se trouvent pourtant dans des régions « faibles ».

Didier Gascuel (STECF) est d'accord avec le fait de couvrir les trois piliers de la durabilité, mais ajoute que le groupe d'experts a répondu à une demande émise par la DG MARE. La DG MARE a demandé à



privilégier le pilier environnemental et la dimension sociale. Il n'a pas été demandé au groupe d'experts d'analyser une dimension purement économique. La dimension sociale est importante, car il y a une énorme différence entre les produits de l'UE et certains produits importés, où il peut y avoir des cas d'esclavage ou de travail d'enfants.

En ce qui concerne la vérification de l'information fournie par les importateurs, si les importateurs sont en mesure de fournir des informations qu'il est possible de vérifier, ils pourront avoir accès au Système 2. Si l'information n'est pas vérifiable, ils n'auront accès qu'au Système 1. Dans un premier temps, il serait nécessaire de mettre en place un système qui permette de tester les calculs des indicateurs.

Au départ, seuls les opérateurs du marché auraient accès au système, suivis des consommateurs qui y auraient accès dans un deuxième temps. Le système continuera à évoluer, bien qu'il soit nécessaire de stabiliser l'information des consommateurs. Il y a déjà une certaine stabilité, étant donné que les consommateurs connaissent les labels énergétiques des produits électroniques. Le niveau d'information fourni aux consommateurs sera une décision politique.

En ce qui concerne la complémentarité, il est important de tenir compte du Pacte vert pour l'Europe et de la stratégie De la ferme à la table. Il est important de tenir compte de certaines spécificités des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, qui compléteront d'autres initiatives.

Le Président suggère d'organiser un échange d'une heure sur le rapport, lors de la prochaine réunion. D'ici là, le rapport sera disponible au public. Le Président invite M. Gascuel à participer à la prochaine réunion.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) précise que, pour la Commission, la prochaine étape sera de poursuivre l'analyse d'impact en tenant compte du rapport. La DG MARE va évaluer l'impact des propositions et des recommandations du rapport. En termes de calendrier, la DG MARE aimerait soumettre une proposition législative d'ici le premier trimestre 2022. Des discussions ont lieu en interne sur la possibilité de la regrouper avec d'autres propositions législatives. Le Pacte vert pour l'Europe et de la stratégie De la ferme à la table fournissent un mandat politique pour poursuivre cette initiative. En ce qui concerne la nature B2B ou B2C du cadre des normes de commercialisation, le représentant souligne que la partie technique des normes de commercialisation, comme la fraîcheur ou la taille, restera du B2B. Pour le volet durabilité, la DG MARE évaluera l'impact des informations données aux consommateurs, que ce soit via les informations volontaires ou obligatoires.



Stratégie en faveur de la biodiversité

- **Présentation du projet d'avis**
- **Examen de la proposition**

Le Président rappelle que le projet a été envoyé à l'avance et s'estime satisfait des travaux réalisés par Callum Nolan (EJF). Le Président précise que, bien qu'il n'y ait pas eu de consultation formelle pour les commentaires par écrit, l'AIPCE-CEP a soumis des commentaires en amont de la réunion. Le Président propose de procéder à l'examen du projet d'avis.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) suggère de diviser la recommandation e) en deux recommandations séparées pour faciliter la compréhension. Elle suggère également d'ajouter le mot « approprié » pour les mécanismes de transparence.

Emiel Brouckaert (EAPO) suggère de répéter la référence à « tous les produits de la mer (frais, transformés ou préparés ou importés) dans la nouvelle recommandation f).

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) suggère de diviser la nouvelle recommandation g) en deux recommandations distinctes pour faciliter la compréhension. La nouvelle recommandation i) serait donc: « s'assurer que les préoccupations en matière de biodiversité sont prises en compte dans les Accords de libre-échange, lorsqu'ils concernent le marché européen des produits de la mer ».

Vanya Vulperhorst (Oceana) estime que la suggestion faite par l'AIPCE-CEP affaiblirait la recommandation. Mme. Vulperhorst suggère de répéter la référence à la « réalisation d'analyses d'impact sur la biodiversité et l'inclusion de dispositions relatives à la biodiversité » dans la nouvelle recommandation i).

Christine Absil (Good Fish Foundation) soutient l'intervention précédente.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) est d'accord avec la suggestion d'Oceana. En ce qui concerne la recommandation j), elle suggère de clarifier le sens et l'identification des « principaux marchés » (*major market States* dans l'original).

Georg Werner (EJF) rappelle que, dans l'avis du 28 septembre 2020, le MAC ne donnait pas de description précise des « principaux marchés », mais citait les États-Unis et le Japon. M. Werner suggère donc de faire aussi référence aux États-Unis et au Japon dans le projet d'avis.

Le Groupe de travail approuve le projet d'avis avec les amendements.



- **Prochaines étapes**

Le Président propose de soumettre l'avis au Comité exécutif, afin qu'il puisse l'examiner et l'approuver lors de la réunion du 14 avril 2021.

Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'Union

- **Présentation de l'estimation immédiate 2020 par Raúl Prellezo, AZTI**
- **Échange de vues**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Raúl Prellezo (AZTI) explique que le Rapport économique annuel offre un aperçu complet de la situation économique de la flotte européenne en 2018 et fait des projections pour la situation en 2019 et 2020. Les données soumises par les États membres sont décalées de deux ans. Les données transversales présentent un décalage d'un ou deux ans. Toutes les vérifications en matière de qualité des données sont faites pour l'année sur laquelle porte le rapport. Pour produire l'estimation immédiate, le groupe a recours à une technique approuvée par le CSTEP. En termes de données, il s'agit du nombre de navires, de jours en mer et la valeur des débarquements. Les coûts, l'emploi et les revenus ne sont pas repris. Dans le cas de l'Atlantique nord, ils utilisent les TAC, la biomasse et le taux d'utilisation des quotas. En Méditerranée, on utilise l'effort et la biomasse, lorsqu'ils sont disponibles.

La méthodologie utilisée pour l'estimation immédiate est déjà bien établie, mais l'année 2020 a été frappée par la pandémie du Covid-19. Il a donc fallu élaborer un facteur d'ajustement au Covid-19 à l'aide des sources suivantes: données ACDR sur les débarquements des États membres, AIS par ZEE des États membres, une enquête envoyée au secteur de la pêche et aux experts de la pêche et les débarquements mensuels. Lorsque le groupe a utilisé de multiples sources, il a adopté une couverture et un calcul simples au niveau des segments de la flotte. Dans de nombreux cas, le même facteur a été utilisé pour tous les segments de l'État membre. Les programmes de soutien financier mis en place en raison du Covid-19 n'ont pas été comptabilisés comme facteurs d'ajustement. La plupart des programmes étaient déjà assignés, il ne s'agit pas de fonds supplémentaires. Le montant total serait donc inférieur comparé au total. Le Rapport économique annuel n'inclut pas les subventions directes. C'est toutefois une réserve importante, surtout si les programmes de soutien sont importants.

Les variables utilisées pour l'estimation immédiate étaient les suivantes: nombre de navires, échanges, taux d'utilisation des quotas, biomasse des stocks reproducteurs, coûts du carburant et taux d'inflation. L'estimation immédiate n'est pas une analyse d'impact de la pandémie du Covid-19. Les prix réels étaient relativement constants ou en baisse. Les coûts de carburant ont diminué. L'activité a été sévèrement touchée. Les répercussions varient d'un État membre à l'autre. De façon générale, l'estimation immédiate pourrait avoir raison, mais il pourrait y avoir des problèmes au



niveau individuel. En moyenne, les prix ont diminué de 6%, la quantité de débarquements diminué de 15% et les profits bruts ont diminué de 17%.

L'estimation immédiate est toujours un exercice risqué. Le CSTEP s'efforce d'utiliser autant de données observées que possible, bien que certaines estimations soient demandées. Au cours de l'année en cours, la situation est plus difficile dû aux effets du Brexit et de la pandémie du Covid-19. Dans les Termes de référence du rapport annuel 2021, il conviendrait de prendre en compte l'importance et le rôle des facteurs suivants: changements des prix de la première vente, coûts opérationnels, en particulier les prix et le rendement du carburant, les mesures structurelles et de commercialisation et les déterminants du marché et du commerce. Chaque année, le groupe procède à la reconstruction de la série chronologique complète. Le CSTEP a besoin d'aide pour comprendre les principaux facteurs, aussi bien sur le marché qu'au niveau commercial, qui finissent par affecter la rentabilité des flottes.

Le Président souligne l'importance de ce sujet pour le Groupe de travail, ainsi que la bonne relation entre le MAC et le CSTEP. Le Président propose d'aborder le sujet lors de la prochaine réunion, afin d'examiner les données spécifiques sur le Brexit et les prix. Le Président invite M. Prellezo à participer à un court échange lors de la prochaine réunion.

Focus Group MAC/CCEOS/CC Mer du nord sur le tourteau

- **Point sur la dernière réunion (19/03/21) par Norah Parke, présidente du Focus Group**

Norah Parke (Focus Group Chair) explique que le Focus Group s'est réuni le 19 mars 2021. Le Focus Group a examiné les questions en suspens sur les données concernant les pays participants. Le bien-être animal était aussi à l'ordre du jour. A l'heure actuelle, la question du bien-être animal évolue de façon significative au Royaume-Uni, mais, suite à la publication des travaux de recherche, ces évolutions pourraient aussi s'étendre à d'autres pays. SEAFISH et d'autres entités britanniques sont en train de réaliser d'importants travaux de recherche qui devraient être disponibles début mai. Le Brexit continue de poser des problèmes pour le commerce du tourteau, notamment pour le tourteau vivant. Le pont terrestre entre Irlande et Royaume-Uni a très mal fonctionné pour les exportateurs irlandais. Les autorités britanniques ont reporté leur intention d'augmenter les exigences en matière de documentation au mois d'octobre. En termes de gestion des pêches, les membres de la Mer du Nord estiment qu'il n'y a pas de véritable besoin. Les opérateurs issus des pays ayant des pratiques traditionnelles de pêche au tourteau sont d'avis qu'un certain niveau de gestion pourrait être nécessaire, vu qu'il s'agit d'une pêcherie axée sur le marché.

Il y avait trois points d'action: enquêter sur l'utilisation de corps de tourteau du Danemark comme appâts à bulots au Royaume-Uni et en Irlande; organiser un contact entre les pêcheurs de tourteau expérimentés et les pêcheries polonaises fraîchement établies, afin de leur présenter la situation et leur fournir des informations sur le programme irlandais d'octroi de licences des caseyeurs; et une



brève présentation du Président sur les problèmes de gestion rencontrés au Royaume-Uni, en Irlande et en France. La prochaine réunion devrait avoir lieu au cours de la deuxième semaine du mois de mai. Les propositions de recommandations sont prévues pour septembre 2021.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) rappelle qu'EUMOFA est en train de réaliser une étude sur le tourteau, suite à une demande du MAC, et qu'elle est presque finie. Une partie de l'étude se base sur des entretiens avec les parties prenantes. Certains acteurs étaient réticents à une quelconque participation, et la Commission a pris note de ces hésitations. Le représentant remercie Mme. Parke pour son travail et ses efforts pour obtenir des contributions. L'étude pourra aboutir avec succès, malgré les quelques limitations dues à l'absence de certaines contributions essentielles.

Points divers

Aucun.

Résumé des points d'action

- Pandémie du Covid-19:
 - o Le sujet sera inclus à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin de continuer à suivre l'évolution
 - o Le Secrétariat va organiser une réunion bilatérale avec l'unité MARE D3 sur les prescriptions du nouveau mécanisme d'urgence du FEAMPA
 - o Le Secrétariat va envoyer le rapport de suivi d'EUMOFA
- Normes de commercialisation:
 - o Le sujet doit être repris à l'ordre du jour de la prochaine réunion, en prévoyant plus de temps pour son examen
 - o Le Secrétariat enverra le rapport du CSTEP une fois qu'il sera disponible au public
- Stratégie en faveur de la biodiversité:
 - o Le projet d'avis sera soumis au Comité exécutif qui l'examinera lors de la réunion du 14 avril 2021
- Rapport annuel économique sur la flotte de pêche de l'UE:
 - o Le sujet doit être remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin d'examiner certains problèmes de données spécifiques, comme le Brexit et la pandémie du Covid-19
- Focus Group conjoint MAC/ CCEOS/ CC Mer du nord sur le tourteau:
 - o Points réguliers lors des prochaines réunions



Liste des participants

Représentant	Organisation
Alen Lovrinov	OP Omega3
Alexandre Rodriguez	Conseil consultatif de pêche lointaine
Annelie Rosell	Swedish Pelagic Federation PO
Arnault Chaperon	FEAP
Callum Nolan	EJF
Carla Valeiras Alvarez	EuroCommerce
Catherine Pons	FEAP
Christine Absil	Good Fish Foundation
Christophe Vande Weyer	Commission européenne
Daniel Voces	Europêche
Didier Gascuel	CSTEP
Eduardo Míguez	OPP77 Puerto de Celeiro
Emiel Brouckaert	AEOP
Erin Priddle	MSC
Frangiscos Nikolian	Commission européenne
Garazi Rodriguez	FEAP
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Guus Pastoor	Visfederatie
Jaroslaw Zieliński	PSPR
Javier Ojeda	FEAP
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association
José Basilio Otero Rodríguez	FNCP
José Carlos Escalera	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)
Juana María Parada Guinaldo	OR.PA.GU.



Représentant	Organisation
Julien Lamothe	ANOP
Karolina Majewska	Commission européenne
Katarina Sipic	AIPCE-CEP
Katrin Vilhelm Poulsen	WWF
Laura Rull del Àguila (observatrice)	Espagne
Linnea Engström	MSC
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA
Massimo Bellavista	COPA COGECA
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
Mirta Novak (observatrice)	Croatie
Nicolás Fernández Muñoz	OPP72
Norah Parke	KFO
Pedro Luis Casado López	OPP80 Punta Del Moral
Pierre Commère	ADEPALE
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pim Visser	VisNed
Poul Melgaard	Danish Seafood Association
Purificación Fernández	OPPC-3
Raúl Prellezo	AZTI
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPECA
Rosalie Tukker	Europêche
Santiago Folgar Gutiérrez	AVOCANO
Sean O'Donoghue (Président)	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd
Sergio López Garcia	OPP Lugo
Silvia Corral	Conxemar
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)



Représentant	Organisation
Vanya Vulperhorst	Oceana

PROJET

